

La Gazette de Chenicourt

Janvier 2011 N° 10





Sommaire

PHOTO COUVERTURE
« lieu le Gué »

EDITO P. 3

DOSSIER RD 913 P. 4/5

DOSSIER SUR L'ECOLE P. 6/7

CONSEIL MUNICIPAL P. 8/9

BUDGET P. 10/11

TRAVAUX P. 12

APROPOS P. 13

ANIMATIONS P. 14/15

ETAT CIVIL P. 16/17

VIE PRATIQUE/INFOS P. 18/19

E d i t o

Ma responsabilité de Maire est de savoir rassembler pour avancer collectivement et toujours mieux vivre ensemble. Mais rien ne peut se faire sans l'aide de tous les acteurs sociaux de la commune. C'est pourquoi je tiens à remercier toutes celles et tous ceux, élus ou habitants, qui participent d'une façon ou d'une autre au bien vivre à Chenicourt. Cette période de fin d'année a

été particulièrement difficile à gérer face aux importantes chutes de neige et certains d'entre vous n'ont pas hésité à se mobiliser qui pour dégager devant chez un voisin plus âgé, qui pour déneiger les escaliers de la mairie ou encore saler les montées glissantes.

Nous avons œuvré tout au long de cette année avec « nos moyens » pour améliorer le bonheur de vivre dans notre village.

« On ne fait jamais attention à ce qui a été fait ; on ne voit que ce qui reste à faire » (Marie Curie)

Le temps fort de l'année 2010 est incontestablement le débat sur la réfection du chemin de Jeandelaincourt, qui nous a conduit à engager les travaux tard dans la saison. Je souhaite malgré tout qu'il apporte satisfaction au plus grand nombre et qu'il soit utilisé dans les meilleures conditions. Je me réjouis également d'avoir mené à bien le changement des protections des vitraux de l'église. Votre aide nous a été précieuse et je vous en remercie. L'étude diagnostic que nous avons lancée sur la traversée du village (route 913) et ses abords est également terminée, elle sera présentée aux riverains dans le courant de l'année. Lors du dernier conseil nous avons procédé au recrutement d'un maître d'œuvre pour la phase opérationnelle, qui devra se réaliser en plusieurs séquences, qui seront déterminées en fonction des coûts.

Nous avons également engagé la démarche de la mise en révision de notre POS en PLU et je remercie ceux et celles qui ont pris le temps de répondre au questionnaire concernant la vie du village. Vous serez de nouveau consulté lors d'une réunion publique

Si l'objet de ce bulletin est de porter un regard sur l'année écoulée, il me permet aussi de décrire les perspectives pour 2011. Ainsi, nous poursuivrons le travail engagé sur l'élaboration du PLU. Nous devrions être en mesure de vous présenter les conclusions de l'étude sur la 913 pour le mois d'octobre. Le site internet, qui est en cours d'élaboration, devrait être mis en ligne courant du premier semestre. J'aimerais également proposer au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur le bâtiment de la Mairie, qui est un gouffre financier en matière d'énergie.

Les idées ne manquent pas, mais nous devons concilier nos exigences, et bien sûr, les contraintes financières de la commune. Ces dernières étant liées à un gel des dotations de l'état envers les communes et à la raréfaction des subventions de nos principaux partenaires, département, région, touchés eux aussi par la crise économique et la réforme des collectivités territoriale.

Nous savons que les collectivités doivent participer à l'effort national. Néanmoins, nous nous efforcerons de poursuivre le travail engagé du mieux que nous pouvons afin de continuer à bâtir ensemble notre village de demain.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse à tous, petits et grands, tous mes vœux de bonheur et de santé. Que 2011 soit une année pleine de joie, de réussite et de bonheur pour vous, votre famille et vos proches.

Bien Cordialement,

Le Maire, Chantal Chery

La traversée de Chenicourt

Article écrit par le Maire, Chantal Chery

Notre village de Chenicourt est situé dans la vallée de la Seille, entre Létricourt et Arraye et Han. Entre Nomeny et Agincourt, la RD 913 qui relie Nancy à l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine, ne traverse qu'une seule véritable zone urbaine, le village de Chenicourt. En effet cette voie départementale ne fait qu'effleurer les villages de Bouxières-aux-Chênes, de Leyr et d'Arraye et Han.

Créer en 1933, la route nationale 413, relie Mirecourt à Metz. Longue de 104 kilomètres elle traverse 3 départements, la Moselle, la Meurthe et Moselle et les Vosges. Pour la partie qui nous concerne et plus particulièrement, la traversée de notre village, elle a été à plusieurs reprises l'objet de nombreuses polémiques quant à son tracé et sa sécurité.

Déjà en 1940, considérant que la circulation routière est pratiquement interdite dans un sens par l'autorité militaire et les règles de circulation en temps de guerre ; considérant que l'élargissement de la fraction du CIC (*Chemin Intérêt Commun*) est d'ordre strictement militaire, le CM refuse d'engager des dépenses qui paraissent incomber à l'administration de guerre.

En 1945, le CM accepte un avant projet d'urbanisme communal fixant principalement la rectification de la route nationale Nancy Metz.

En 1947, le CM accepte le plan d'aménagement qui fixe les limites exactes de la route projetée.

En 1956, le CM demande à Mr l'ingénieur TPE de procéder à la pose de panneaux de limitation de vitesse aux entrées du village sur la RN 413 (50 km à l'heure).

En 1966, le CM accepte le projet concernant la pose de bordure de trottoir avec caniveaux en bordure de la RN 413.

En 1973, suite à une réforme elle est déclassée sur toute sa longueur en RD 913.

Cette route départementale, qui dessert l'est de l'agglomération Nancéenne est très fréquentée, principalement par les poids lourds et les convois exceptionnels, ce qui pose des problèmes d'aménagement.

En 1995, suite à la mobilisation de quelques riverains mettant en avant un réel problème de sécurité la commune avait engagé une consultation avec le CG. Celle-ci est restée sans suite.



La traversée du village à toujours fait l'objet de nombreuses polémiques quant à son tracé et sa sécurité

À travers les ans

Aujourd'hui la municipalité a lancé un diagnostic sur toute la traversée de Chenicourt, la RD 913, mais également ses abords et ses espaces à réorganiser.

Je vous livre aujourd'hui les premières conclusions de cette étude qui sera restituée aux riverains à l'occasion d'une réunion publique qui aura lieu en cours d'année.

Tout d'abord un constat plutôt négatif...

Si l'on résume l'état des lieux qui a été effectué ; d'un point de vue des espaces vert, des espaces piétons, de la circulation et aménagements urbains, l'espace de traversée de village soulève plusieurs problèmes et met en évidence des dysfonctionnements et des enjeux de développement :

- les cheminements piétons doivent être renforcés et de meilleure qualité pour être sécurisés.
- la RD doit retrouver un profil et une largeur adéquate à son usage.
- les secteurs dangereux, comme les passages piétons et les carrefours doivent être d'avantage sécurisés.
- les entrées de village nécessitent d'être mieux signalées et valorisées.
- les besoins en stationnement sont réels à certains endroits et doivent être organisés.
- les aménagements paysagés doivent être renforcés au centre de la traversée, pour valoriser le village mais aussi pour encadrer la RD.
- des usages doivent être trouvés pour les vastes espaces libres au centre du village.

Afin de répondre au mieux aux enjeux, la traversée du village de Chenicourt par la RD 913 a été découpée, à la demande de la commune, en trois séquences. Chacune de ces séquences devant répondre à des objectifs précis et des propositions de pistes d'aménagements.

Il nous faudra assurer des cheminements sécurisés et praticables desservant l'ensemble des constructions ainsi que les lieux de vie principaux du village comme le terrain de foot ou les sentiers de randonnées.

Il nous faudra également redonner une largeur de dimension correcte à la RD, correspondant à une traversée de village, c'est-à-dire 6 mètres.

Il nous faudra signaler les espaces dangereux, carrefours, arrêts de bus, passages piétons...

Il nous faudra organiser et délimiter distinctement les zones de stationnement afin que les véhicules n'empiètent plus sur l'espace piéton.

Il nous faudra valoriser les entrées du village et la traversée par des aménagements paysagers de qualité.

Il nous faudra également trouver une évolution intéressante pour les vastes espaces sous-utilisés en plein centre et mieux intégrer le mobilier urbain.

A noter que nous devons tenir compte des recommandations de l'UDAM du Val de Lorraine, notamment en ce qui concerne le passage des convois exceptionnels.

Bien entendu toutes ces propositions d'aménagement ne pourront se faire du jour au lendemain, mais nous comptons bien pouvoir engager les travaux de la première séquence avant la fin de ce mandat et ainsi la feuille de route sera toute tracée pour les années à venir.



La RD 913 et ses abords, un constat plutôt négatif...



L'école d'hier... d'aujourd'hui...

Article écrit par, Philippe EULRY délégué aux affaires scolaires.

A Chenicourt c'est bien connu, il n'y a plus d'école. Les enfants ne peuvent pas y aller à pied. Ils prennent le bus, pour les plus de 3 ans, dans les autres cas les parents sont de corvée.

Nos bambins, pour la majorité d'entre eux, prennent la direction de Nomeny, quatre jours par semaine, bien que quelques-uns se soient éparpillés dans d'autres lieux.

Il y a bien longtemps l'école existait dans notre commune. En se replongeant dans les archives on découvre que c'est en 1707 que le premier régent d'école, le sieur Pierre Mortal, (de nos jours on dit professeur des écoles) a été nommé à Chenicourt.

Deux siècles et demi plus tard, le Conseil Municipal accepte la fermeture de l'école primaire. Cette fermeture a fait suite au départ en retraite de l'instituteur bien connu que fut Monsieur Lefumeux et à qui nous avons rendu hommage en baptisant « espace LEFUMEUX » l'ensemble immobilier composé de la salle des fêtes.

Le 8 mai 1968, l'inspecteur départemental de l'enseignement primaire par courrier confirme de précédentes discussions et notamment qu'il est favorable à la fermeture de l'école, « les élèves iront à Nomeny, prendront le repas de midi à la cantine, le trajet du reste n'est pas long » indique-t-il. Il demande en outre une délibération autorisant la fermeture l'école.

Le 20 mai 1968, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

« Le Conseil Municipal bien que l'effectif soit inférieur à 15 élèves et que dans les années à venir il n'y a pas lieu de craindre une augmentation de ce même effectif n'accepte pas que soit fermée l'école de Chenicourt ».

Le 4 juillet 1968, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

« Le Conseil Municipal considérant que l'effectif scolaire est inférieur à 15 élèves et que dans les années à venir il n'y a pas lieu de craindre une augmentation de ce même effectif, accepte que soit fermée l'école mixte à classe unique de Chenicourt.

Sous réserve que l'autobus contourne la place du monument et s'arrête à l'aller comme au retour, devant l'entrée de la salle du foyer, située sur cette place, qui servira d'abri aux élèves. Ceci afin de prévenir les accidents. L'abri réservé aux voyageurs étant situé en bordure de la Nationale 413. Celle-ci passablement fréquentée paraît dangereuse pour des jeunes ».



Il y a bien eu une école à Chenicourt ...



Et de demain ...

En 2011, presque un demi-siècle après cette décision, en apparence rien n'a changé. En effet, il n'y a plus d'école, le bus passe matin et soir, les parents font des allers et retours ...

Il s'agit bien d'une apparence, car administrativement nombre de changements sont intervenus. Le Syndicat Intercommunal scolaire de NOMENY (SIS), la Communauté de Seille et Mauchère ou encore les Communes, le Conseil Général se partagent les rôles dans la gestion de la scolarité de nos enfants, le transport, la cantine ou l'accueil périscolaire.

Les compétences de chacun sont définies, limitées, écrites, je ne vais pas en faire une description complète pour être sûr que vous lisiez cet article jusqu'au bout.

Désormais, les décisions scolaires se prennent à plusieurs (7 communes pour le SIS, 20 communes pour la Comm comm...), avec parfois des divergences dans la façon de faire, ou dans le rôle de chacun, mais toujours dans l'esprit de faire bien et mieux pour nos enfants.

Aujourd'hui, nous construisons les écoles de demain au sens propre (l'école maternelle de Nomeny sort de terre) comme au sens figuré, en effet plusieurs projets sont en réflexion et sont avancés dans leur déroulement.

Ainsi dans les années à venir la répartition des élèves sur le territoire de la Comm Comm va être modifiée, les enfants de Chenicourt, feront partie du regroupement scolaire de Jeandelaincourt, ainsi en a-t-il été décidé par nos élus lors de l'élaboration et le vote du projet de « Maillage scolaire » ; un nouveau complexe scolaire sortira de terre dans les années à venir.

Les investissements sont importants mais ils sont nécessaires pour les générations à venir. Le coût est supporté par les communes et donc par nous tous habitants de la commune. Pour cette raison il est important que les nouveaux équipements accueillent le plus grand nombre d'enfants du territoire et que nous ne perdions pas de classe par manque d'effectifs. Rappelons que la proximité des écoles, leurs cantines et garderies permettent un service de qualité et évitent quoi qu'on en dise de longs transports. Rappelons aussi que le fait qu'un élève quitte le territoire pour être scolarisé ailleurs génère des coûts supplémentaires et des contraintes importantes. En effet, l'école d'accueil demandera le remboursement des coûts pédagogiques au SIS et donc à la commune où est domiciliée l'élève. Parfois il suffit d'un élève pour éviter une fermeture de classe ! Enfin les investissements réalisés actuellement et dans les années futures seront d'autant plus lourds à supporter s'il y a moins d'élèves que prévus.

Que sera l'école de demain, je ne sais pas, tous les investissements sont rationalisés, les ouvertures de classe sont plus rares que les fermetures...ce que j'espère c'est que nos enfants resteront scolarisés dans un rayon de 6 kilomètres comme il avait été décidé en 1968 et qu'ils ne seront pas obligés, dans un demi-siècle, d'aller sur Nancy ou Pont à Mousson.



Aujourd'hui nos enfants prennent le car tous les jours



A Nomeny des locaux mieux adaptés pour les petits...



Les délibérations

Séance du 22 janvier 2010

Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts

Le CM, à l'unanimité, décide :

d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts publics de la commune.
La CCSM propose de consulter différents bureaux d'études afin de mutualiser le coût du PAVE.

Séance du 4 mars 2010

Instauration de principe de la participation pour voiries et réseaux « PVR »

Le CM décide, à l'unanimité,

- d'instaurer le régime de participation pour le financement des voiries et réseaux. Cette dernière autorisant de mettre à la charge du propriétaire foncier les coûts des travaux assimilés à la création d'une voirie publique (pour réseaux) réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions

Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le CM, à 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'instituer la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles. Cette taxe est créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation

Convention d'usage de site avec les SP du Val de Seille

Le CM autorise le Maire à signer la convention d'usage de site avec les SP du Val de Seille.

Séance du 7 avril 2010 dédiée au vote du Budget primitif

Séance du 7 avril 2010

Délibérations administratives

Le CM autorise le Maire à signer :

- la convention pour l'occupation du logement communal situé au-dessus de la Mairie,
- la convention de cession de droits d'auteur Tot'M en Seille,
- le renouvellement de contrat de travail de Mr Michel LAMY, employé par la commune, pour une durée de 3 ans.



Du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2010

Prescription de la révision du POS en PLU et définitions des modalités de la concertation

Le CM décide de prescrire la révision du POS en PLU, conformément à l'article L 123.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- de mandater le bureau d'études de l'ADEVAL,
- de créer un groupe de travail chargé de la révision du POS en PLU.

Attribution de subventions aux associations

Le CM décide d'allouer 50 € à l'AFR de Nomeny, 50 € à l'ADMR de la Vallée de la Seille et 25 € à l'association Amis Parours.

Séance du 24 septembre 2010

Le CM, à l'unanimité des membres présents

- approuve le rapport annuel du Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle,
- accepte le devis de la société EUROVIA pour un montant de 47 143.00 HT,
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSR,
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Communale d'Investissement,
- autorise le maire à procéder de gré à gré à une nouvelle location du droit de pêche,
- décide de ne pas renouveler la convention de location des terrains communaux lots 1, 2 et 3 de la parcelle Y 97 au lieudit Les étangs des oies à l'échéance de cette dernière, soit le 31 décembre 2010.

Séance du 21 octobre 2010

Présentation du diagnostic du PLU par Mr Franck DAILLY, Directeur de l' ADEVAL.

Le CM, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le maire à contracter un emprunt de 30 000 € auprès du crédit agricole de Lorraine pour les travaux de restructuration du chemin communal dit de Jeandelaincourt,
- confirme sa décision du 24 septembre 2010, de mettre fin à la convention de location des lots 1, 2 et 3 de la parcelle Y 97 au lieudit Les étangs des oies et décide que cette parcelle sera réservée à un usage communal.



Budget Prévisionnel 2010

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	36 945,00 €	13	Atténuation de charges	600,00 €
12	Charges et frais de personnel	13 905,00 €	70	Produits et services	1 440,00 €
65	Autres charges de gestion	35 565,00 €	73	Impôts et taxes	24 044,00 €
66	Charges Financières	900,00 €	74	Dotations, subventions	46 850,00 €
67	Charges exceptionnelles	250,00 €	75	Autres produits de gestion	8 100,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	76	Produits financiers	785,00 €
023	Virement sect investissement	13 866,00 €	77	Produits exceptionnels	100,00 €
			002	Excédent de fonctionnement	57 503,00 €
Total :		102 431,00 €	Total :		139 422,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
23	Immobilisations en cours	93 940,00 €	16	Emprunts et dettes	40 000,00 €
01	Déficit investis reporté	50 119,00 €	10	Dotations, fonds et reserves	48 498,00 €
20	Dépenses imprévues	2 000,00 €	13	Subventions investissement	39 573,00 €
			27	Autres immobilisations	4 122,00 €
			021	Virement section de foncti	13 866,00 €
Total :		146 059,00 €	Total :		146 059,00 €

Impôts et Taxes			
Taxe d'habitation	168 500	5,07%	8 543,00 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	95 800	4,80 %	4 598,00 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	11 500	11,26%	1 295,00 €
Taxe professionnelle	4 392	4,29%	5,00 €
TOTAL			14 441,00 €



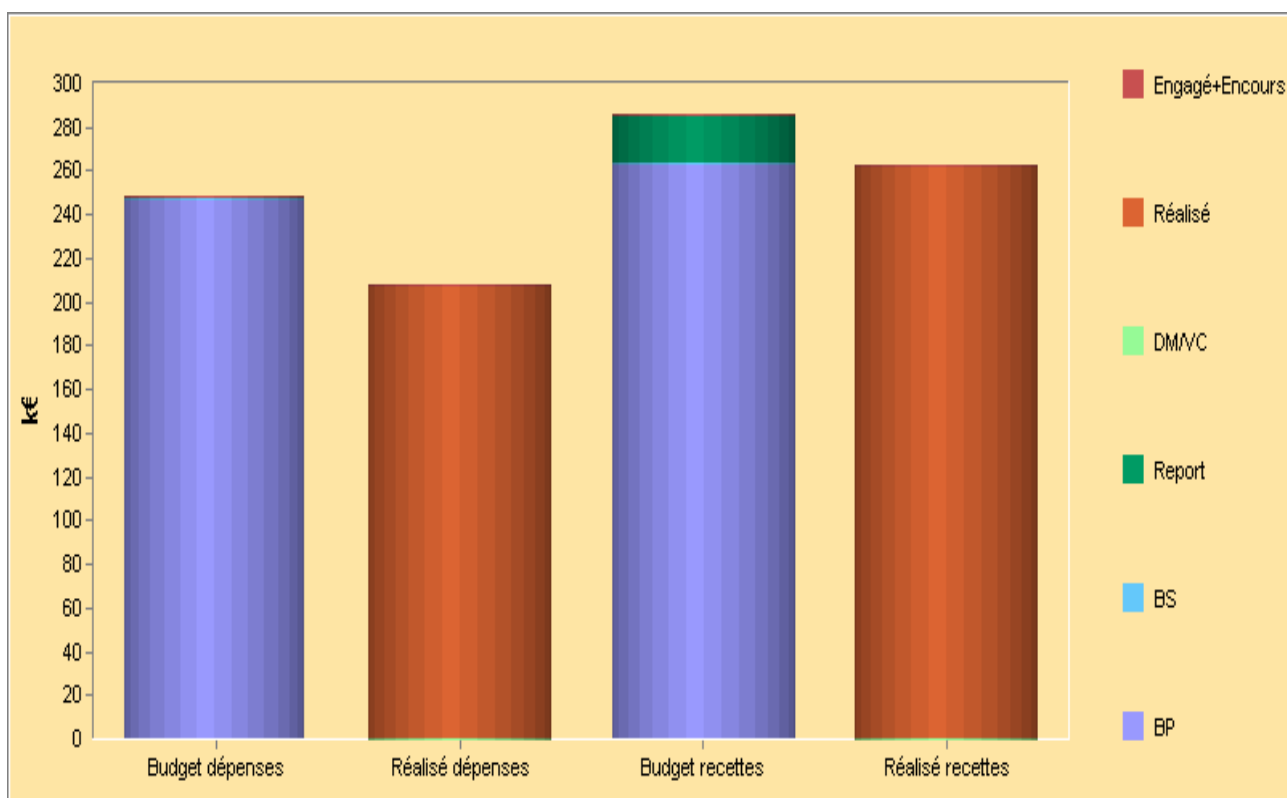
Budget réalisé 2010

Balance générale - dépenses

DEPENSES	BP	2009	Total Budget	Réal.	% Ré-al.
Total du fonctionnement	102 431,00	0,00	102 431,00	74 964,85	73,19%
Total de l'investissement	145 159,00	900,00	146 059,00	133 020,08	91,07%
Total des dépenses	247 590,00	900,00	248 490,00	207 984,93	83,70 %

Balance générale - dépenses

RECETTES	BP	R.A.R	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	139 422,00	0,00	139 422,00	156 334,61	112,13%
Total de l'investissement	124 288,00	21 771,00	146 059,00	105 661,29	72,34%
Total des recettes	263 710,00	21 771,00	285 481,00	261 995,90	91,77%



Travaux

Programme investissement 2010

Travaux du chemin communal de Jeandelaincourt

Coût : 59 193 Euros

DSR : 4 500 €

CG : 11 000 €

Emprunt : 30 000 €



La remise en état du chemin de Jeandelaincourt a fait couler beaucoup de salive, tiendra, tiendra pas, bon matériaux, mauvais matériaux... Une chose est certaine nous avons fait le choix d'engager ces travaux, avec les moyens qui sont les nôtres. Nous veillons toujours à faire bon usage de l'argent public dont nous avons la gestion ; il nous reste maintenant à veiller à ce que les différents utilisateurs fassent eux aussi bon usage de ce chemin.

Le remplacement des protections des vitraux de l'église était urgent et nécessaire. J'ai bien entendu que nous avons déjà investi beaucoup dans ce patrimoine dont nous avons la charge et qui demande de plus en plus d'entretien. Mais je considère que nous ne pouvons laisser se dégrader cet édifice culturel. C'est pourquoi j'ai mobilisé toute mon énergie pour que ces travaux grèvent le moins possible le budget communal. Grâce à votre générosité, grâce à l'aide du ministère de la culture, de l'état et de la fondation du patrimoine nous avons pu réaliser ces travaux. Je m'en félicite et je vous remercie.

Protections des vitraux de l'église

coût : 19 997 Euros

Recettes : FP 4 000 € + dons 3 100 €

Minist culture : 5 000 €

DGE : 3812 €



A propos de...

Coupe de bois : la vente de bois est une des ressources essentielles de la commune. Tous les 3 ou 4 ans l'ONF qui gère la forêt pour le compte de la commune procède à la mise en adjudication des coupes. En 2010, la vente du bois a rapporté à la commune 27 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. En contrepartie nous devons accepter les désagréments. La sortie du bois ne se fait pas toujours dans les conditions imposées par le cahier des charges, et les dégâts occasionnés dans la forêt sont parfois impressionnants. Sachez que l'entreprise adjudicataire de la coupe a dans l'obligation de remettre les chemins en état et nous veillerons à ce que cette clause soit respectée. La commission communale « bois environnement » sera chargée de suivre ces travaux.



Déneigement : la neige, qui nous a surpris très tôt cet hiver, peut être très agréable, lorsqu'on parle de bonhomme... de neige, de belles batailles de boules ou de longues glissades. Mais en matière de circulation, c'est loin d'être aussi sympathique. On le sait, chaque commune est responsable de son propre réseau routier. Mais comment faire pour déneiger quand on n'a ni les moyens ni le matériel adapté ? Acheter une saleuse ou une lame à neige est impossible pour une commune comme la nôtre. La solution serait d'en acquérir une en l'achetant de façon collective, par le biais de la communauté de communes. Mais franchement, quand on voit les taux d'enneigement de ces vingt dernières années, est-ce que cela vaut vraiment le coup ? Jusqu'ici, on a toujours réussi à faire sans... Pour parer au plus urgent, nous faisons appel à une entreprise locale, mais le service coûte cher à la collectivité, donc à vous tous, de plus la difficulté est de savoir à quel moment il faut intervenir. Pour le reste, on fait fonctionner l'huile de coude. « On sale à la main, de telle façon à ce que les montées soient accessibles. Nous n'avons qu'un employé communal, 2 jours par mois, alors on compte sur les bénévoles pour nous aider. » Cette année encore, donc, il se peut que certains axes de notre village aient connu quelques perturbations, mais nous avons essayé d'assurer la sécurité de nos concitoyens tout en réduisant au maximum la consommation de sel. Mais je crois que chacun d'entre nous a su largement apprécier la beauté de cette carte postale hivernale.



Taille des tilleuls : la taille des tilleuls du village a été complètement terminée en 2010. C'est une part importante du budget de fonctionnement de la commune, mais cela fait partie de l'entretien du patrimoine naturel, qui fait la richesse de notre village. Ces arbres sont restés trop longtemps sans être taillés et les interventions aujourd'hui pour maintenir un volume raisonnable sont beaucoup plus lourdes donc plus onéreuses.



JANVIER

Repas des anciens
(commune)

MARS

Enduro val de lorraine (mairie)

Soirée Africaine (mairie ccsn)

AVRIL

Soirée loto (FEP)

Chasse aux œufs (FEP)

Théâtre les rats d'auteurs

Fondation patrimoine (mairie)

Inauguration Tot'em

MAI

Repas des voisins de la rue des
prés et de la grande rue

JUIN

Fête de la musique (ccsn)

AG fep

JUILLET

Apéritif offert aux habitants par
la municipalité

Repas de village partagé par les
habitants

Fête patronale (Mairie)

10^{ème} brocante (FEP)

AOÛT

Semaine animation
pour les 6/12 ans (mairie)

OCTOBRE

4^{ème} fête du fruit (CCSN)

Défilé Halloween (bénévoles)

NOVEMBRE

Commémoration armistice

Apéritif offert (commune)

Repas beaujolais (FEP)

DÉCEMBRE

Marché de Noël à Trèves(FEP)

Concours de belote (FEP)

Noël des enfants (FEP)

CHENICOURT

Retour sur images

Toutes les manifestations qui se sont déroulées cette année encore dans notre commune font preuve du dynamisme qui vous anime.

Merci aux associations et bénévoles qui donnent de leur temps





Etat civil

Mariage



Sandra Didillon
et
Eric Vaguenez

22 .05.2010

Olivia Neveu
et
Jésus Rodriguez

01 .05.2010



Naissances

Nabat Mahé
Né le 03.03.2010

Nabat Zoé
Née le 03.03.2010

Décès

Chery Jean Marie
Décédé le 19.03.2010



clín d'oeíl...

Et puis aussi...



Anne Lise Voillard et Gaël Simon qui se sont mariés officiellement à la mairie de Richemont le 31 juillet, ont souhaité fêter l'évènement à Chenicourt le samedi 18 septembre

Noces d'or



Marguerite et Hubert Crempf ont célébré leur nocés d'or le 1er mai



Vie pratique

Les horaires d'ouverture

Mairie de Chenicourt (03.83.31.38.65)

Mardi 10 h 00 - 11 h 30

Vendredi 11 h 00 - 12 h 00
17 h 00 - 18 h 00

Samedi 10 h 30 - 12 h 00

* * * *



Déchetterie communautaire de Nomeny

Mercredi, jeudi et vendredi 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 18 h 00

Samedi 9 h 00 - 18 h 00 sans interruption

Dimanche 9 h 00 - 12 h 00



Les numéros de téléphone utiles

Samu : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Ecole maternelle : 03 83 31 38 54
Ecole Primaire : 03 83 31 45 66
Collège : 03 83 31 31 46
Médigarde 54 : 0820 33 20 20 (nuit, week-end, jour férié)



Les syndicats

Syndicat scolaire : Président, Gaëtan Felici tél : 03 83 31 39 49
Syndicat des eaux : Président, Guy Rougieux tél : 03 83 31 43 73
Communauté comm : Président, Jacques Florentin tél : 03 83 31 91 60

Les animations

Animatrice de territoire : Anne Sophie Mansuy : tél 03 83 31 91 60
FEP Chenicourt : Présidente Sandra Vaguenez : tél 03 83 31 44 68



Infos locales

Tarifs de location de la salle des fêtes

HABITANTS DE CHENICOURT	HIVER	ÉTÉ
location 1 journée ⁽¹⁾	140 €	100 €
location 2 journées ⁽¹⁾	160 €	120 €
location réunion, goûter, vin d'hon-	50 €	40 €
location vaisselle (par personne)	1,00 €	1,00 €
forfait utilisation du lave-vaisselle	20 €	20 €
PERSONNES EXTÉRIEURES	HIVER	ÉTÉ
location 1 journée ⁽¹⁾	180 €	140 €
location 2 journées ⁽¹⁾	210 €	170 €
location réunion, goûter, vin d'hon-	60 €	50 €
location vaisselle (par personne)	1,00 €	1,00 €
forfait utilisation du lave-vaisselle	20 €	20 €

Période d'hiver : du 1er octobre au 31 mars
Période d'été : du 1er avril au 30 septembre

La salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement :
- pour les retrouvailles familiales à l'issue d'une cérémonie d'enterrement,
- pour les associations de Chenicourt (réunions, activités à but non lucratif, assemblées générales annuelles)
- pour les réunions ou mises en place d'activités de la Communauté de Communes Seille et Mauchère ou autres syndicats du territoire.

* * * *

⁽¹⁾ de la veille du jour de location à 16 h au lendemain du jour (ou du deuxième jour selon le cas) de location à 12 h.

Horaires de la Halte Garderie « la Zirond'aile » à Chenicourt

La halte garderie accueille les enfants de 0 à 6 ans tous les jeudis de 8 h à 18 h à la salle communale.

Elections Cantonales

Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochain.

Au 31 décembre, la liste électorale comprend 175 personnes inscrites dont 84 électeurs et 91 électrices.

Date à retenir

+ d'infos au 03.83.31.45.72



1ère BOURSE PUERICULTURE JOUETS

Organisée par l'Association Mary Poppins

16 et 17 Avril 2011

Salle des Fêtes **NOMENY**

La Gazette de Chenicourt, 12 grande rue 54610

Bulletin annuel gratuit - n°10—Janvier 2011

Directeur de la publication ; Chantal Chery

Commission communication : Chantal Chery, Régine Faber, Lucette Susani, Philippe Eulry

Conception rédaction : Chantal Chery, Régine Faber, Philippe Eulry

Photos : J Chery

impression : Appache colors Nancy 90 exemplaires

